

*Demande de location
De la salle André Hénon*



COMMUNE DE
BOURSEUL

Je, soussigné(e),

Particulier :

Association :

Entreprise :

Domicile :

Téléphone :

Sollicite par la présente la location de la salle André Hénon

Date de la location:

Soit jour(s) pour une somme de :€

Type de manifestation :

Une vente d'alcool aura-t-elle lieu ? Oui Non

M'engage à prendre connaissance du règlement intérieur de la salle André Hénon qui a une capacité d'accueil de 49 personnes maximum et qu'en aucun cas, cette limite ne devra être dépassée sous peine d'engager ma responsabilité et des tarifs de location en vigueur, à respecter toutes les dispositions dudit règlement et à supporter éventuellement les conséquences qui en découlent.

L'organisateur s'engage à accomplir les formalités administratives suivantes :

- ☞ Laisser la photocopie de sa carte d'identité,**
- ☞ Souscrire un contrat d'assurance et fournir une attestation à la mairie**
- ☞ Faire une demande d'autorisation de débit de boisson, le cas échéant.**

Fait à Bourseul, le.....

Signature

Location de la salle André Henon

Règlement intérieur

Etat des lieux :

Le paiement de la location et du forfait électricité chauffage doit être encaissé en totalité pour bénéficier de la location dès la réservation.

Un état des lieux sera effectué le jour de la remise des clés avec le responsable communal et le jour du retour des clés avec cette même personne. Les cautions réclamées en échange de la remise des clés, peuvent être encaissées selon le non-respect du règlement ou seront détruites après la location suivante.

Annulation :

Pour que la réservation soit considérée comme nulle et le paiement restitué, la réservation doit être annulée au moins deux mois avant la date de location prévue.

En cas d'annulation inférieure à deux mois, la somme de 40 € sera retenue sur le montant de la location.

Rangement

✓ Nettoyer les tables avec une éponge humide et les essuyer ; les ranger les unes sur les autres sur le chariot roulant et le replacer à l'endroit où il était. Les chaises doivent être nettoyées et empilées.

✓ Ne rien mettre devant les issues de secours.

☞ Si la cuisine est utilisée : Nettoyer les appareils de cuisson, vider le lave vaisselle et ranger le matériel utilisé. Balayage soigné des locaux utilisés, Fermer le chauffage ; Éteindre toutes les lampes.

A noter :

- ☞ Pas d'affichage sur les murs ;
- ☞ Interdiction de fumer dans la salle ☹
- ☞ Interdiction d'utiliser une bouteille de gaz
- ☞ La salle doit être rendue propre pour 9h le lendemain, dans l'état où elle vous a été louée (le non-respect du règlement peut entraîner l'encaissement des cautions).

Pour des raisons de sécurité, veuillez vous garer derrière la mairie.
Il est formellement interdit de se garer sur le béton lavé devant la mairie.

*Fait à Bourseul, le
Signature*

Département des Côtes d'Armor
Mairie de Bourseul
18 Rue de l'Hermine
22130 Bourseul

Tél. : 02.96.83.02.17
Email : mairie@bourseul.fr

Location de la salle André Hénon

- La mairie vous contactera le lundi précédant la location afin de prendre un rendez-vous pour l'état des lieux.
(Il est possible d'avoir les clés le vendredi, pour une location un samedi).

- **Pour l'état des lieux, apporter :**
 - * **L'attestation d'assurance**
 - * **Le chèque de caution de 200 € pour la salle**
 - * **Le chèque de caution 50 € pour le ménage**
 - * **Le justificatif des 2 règlements de la location de salle**

RAPPELS POUR L'ÉTAT DES LIEUX

Les torchons, éponges et produits vaisselle à la main ne sont pas fournis, penser à en apporter.

La vaisselle ne devant pas quitter la salle, penser à apporter également quelques plats afin de transporter vos denrées alimentaires.

Nous vous rappelons que rien ne doit être affiché au mur.

la vaisselle doit être propre, sèche, et laissée sur le haut du meuble,

Penser à jeter les résidus de l'évier afin de ne pas boucher l'évacuation,

Les tables et les chaises doivent être propres et rangées correctement à leur place,

Tous les sols doivent être balayés et lavés.

Fiche Technique

Dimension de la salle : 65 m² (shon)

Capacité d'accueil : 49 personnes

Matériel :

□ Tables : 12

□ Chaises : 49

□ Cuisine équipée : Vaisselle, Plaques chauffantes, 1 réfrigérateur avec partie congélation, 1 cafetière et 1 Micro-onde.

Mairie de Bourseul
18 rue de l'Hermine
22130 BOURSEUL

☎ : 02 96 83 02 17

E mail : mairie@bourseul.fr

LOCATION DE LA SALLE ANDRE HENON

Le

Mr et Mme

VAISSELLE				
Disponible	Avant la location		Après la Location	
	Prêt	Vaisselle	Rendu	Vaisselle
60		Assiettes creuses		Assiettes creuses
59		Assiettes plates		Assiettes plates
60		Assiettes à dessert		Assiettes à dessert
60		Tasses		Tasses
4		Saladiers		Saladiers
4		Plats ovales		Plats ovales
4		Plats plats		Plats plats
2		Plats à tarte		Plats à tarte
60		Fourchettes		Fourchettes
60		Couteaux		Couteaux
60		Petites Cuillères		Petites cuillères
60		Grandes Cuillères		Grandes Cuillères
60		Verres à Pied		Verres à Pied
3		Corbeilles à pain		Corbeilles à pain
1		Pichet		Pichet
3		carafes		carafes

Fait à Bourseul, le

Signature du Locataire

Signature de La Mairie

